

|  |
| --- |
| **La fête au village 2024 – Brocante du 09 juin 2024** **Règlement intérieur** |

1. L’accès à la brocante pour les exposants se fera obligatoirement par l’entrée de la rue du Lieutenant Boucly en venant de Ferrière la Grande.
2. Il est strictement interdit de diffuser de la musique sans l’autorisation de l’organisateur.
3. Toute organisation de concours, loterie, jeu payant, tombola, pari est interdite. Aucun droit d’entrée ne devra être perçu.
4. Il est strictement interdit de vendre des boissons ou nourritures à consommer sur place, sauf dégustation de produits du terroir hors accord de l’organisateur.
5. L’exposant est seul responsable vis-à-vis du public, des autres exposants et des propriétaires de biens (tonnelles ou autre) qu’il occupe ou utilise. En aucun cas les organisateurs ne pourront être tenus responsables des vols, dégradations… qui surviendraient à l’occasion de la préparation, du déroulement ou du démontage des installations.
6. Les heures d’ouverture sont à titre indicatif, de 5h30 à 17h30, les exposants devant arriver **avant 7h du matin** impérativement (interdiction de circuler en voiture ou deux roues de 7h à 17h30). Les retardataires se verront refuser l’accès à la brocante.
7. Pendant les heures de la brocante, à savoir de 7h à 17h30, il sera strictement interdit de circuler en voiture ou deux roues sur la brocante.
8. L’exposant doit prendre au minimum 3 mètres d’emplacement.
9. L’exposant s’engage à respecter la limite de son emplacement et ne pas déborder sur la route de plus de 50 cm afin de laisser un passage pour les services de secours.
10. L’exposant s’engage à rendre son emplacement propre après son départ et à reprendre tous ses déchets.
11. Les organisateurs se donnent le droit de refuser le droit d’exposer aux personnes non respectueuses du présent règlement et de leurs engagements. Les décisions des organisateurs seront sans appel et aucun remboursement ne sera effectué aux exposants qui seraient refusés du fait du non-respect du règlement.
12. En cas de non occupation de votre emplacement le jour de la brocante, la somme perçue pour la réservation de votre emplacement ne pourra vous être remboursée.

**Lu et approuvé, Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/ 2024**

 **Nom et prénom + Signature :**